

Vol. 1, No. 3
Décembre 2024

ISSN 2960-2858
P-ISSN 3006-4414

LES CAHIERS DU LARSOC

REVUE DES SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES
SUR LES SOCIÉTÉS ET LES CIVILISATIONS



Laboratoire d'Analyse et de Recherche
sur les Sociétés et civilisations
(**LARSOC**)

Département d'histoire
Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)
01 BP V 18 Bouaké 01
revuecahiersdelarsoc@gmail.com



Les Cahiers du LARSOC, *Revue des sciences humaines et sociales sur les sociétés et les civilisations*

ISSN 2960-2858

P-ISSN 3006-4414

revuecahiersdelarsoc@gmail.com

<https://revuecahiersdu.larsoc.net/>

<https://aurehal.archives-ouvertes.fr/journal/read/id/610041>

<https://sjifactor.com/passport.php?id=23917>



Périodique : semestriel

Vol. 1, No. 3, 2024

COMITÉ ÉDITORIAL

Directeur de publication

SANGARÉ Souleymane

Histoire médiévale de l'Afrique occidentale

Département d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

Comité de rédaction

Rédacteur en Chef :

KOUAMENAN Djro Bilestone Roméo

Histoire médiévale de l'Europe occidentale

Département d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

Rédacteur en Chef adjoint :

TRAORÉ Siaka

Histoire moderne et contemporaine

Département d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

Secrétaire de la rédaction :

YAPI Fulgence Thierry

Histoire de l'Antiquité

Département d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

Secrétaire adjoint de la rédaction :

YÉO Mitanhatcha

Archéologie

Département d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

Membres du Secrétariat de la rédaction

KOUAMENAN Djro Bilestone Roméo

TRAORÉ Siaka

GNAMIEN Kouamé Moïse

YAPI Fulgence Thierry

YÉO Mitanhatcha

OULAI Fabrice

FADIKA Massandjé

OUATTARA Issouf

Commissaires aux comptes

YAO Élisabeth

Histoire contemporaine

Département d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

BROU N'Goran Alphonse

Histoire contemporaine

Département d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

Trésorière de la rédaction

KRÉ Henriette

Histoire médiévale de l'Europe occidentale

Département d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

Trésorier adjoint de la rédaction

YAO Koffi Léon

Histoire contemporaine

Département d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

Web Master

KOUAKOU Kouadio Sanguen

Assistant, Ingénieur en informatique, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

COMITÉ SCIENTIFIQUE

ADDO Mahamane Addo

Professeur Titulaire, Université Abdou MOUMOUNI, Niamey (Niger)

ALLOU René Kouamé

Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

ARCHER Maurice

Maître de Conférences, École Normale Supérieure (ENS), Abidjan (Côte d'Ivoire)

ASSANVO Mian K. N. Mathieu

Maître de Conférences, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

BA Idrissa

Professeur Titulaire, Université Cheikh Anta Diop, Sénégal

BAMBA Assouman

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

BAMBA Mamadou

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

BINATE Issouf

Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

BORE El Hadji Ousmane

Maître de Conférences, Université des Sciences sociales et de gestion, Bamako, (Mali)

BROU Émile Koffi

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

COULIBALY Daouda

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

DIAKITÉ Moussa

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

DAKITE Samba

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

EICKELS Klaus van

Professeur Titulaire, Université Otto-Friedrich de Bamberg, Allemagne

ÉKANZA Simon Pierre

Professeur Titulaire, Doyen honoraire

GADO Alpha Boureïma

Professeur Titulaire, Université de Tillabery, Niger

KIÉNON-KABORÉ T. Hélène

Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

KONATÉ Doulaye

Professeur Titulaire, Université de Bamako, Mali

KONE Issiaka

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

KONIN Séverin

Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

KOUAKOU Edmond Pierre Yao

Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

KOUASSI Kouakou Siméon

Professeur Titulaire, Université de San Pedro, San Pedro (Côte d'Ivoire)

LATTE Egue Jean-Michel

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

MORITIÉ Camara

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

PARÉ Moussa

Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

SANGARÉ Souleymane

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

SARR Mahamadou Nissire

Professeur Titulaire, Université Cheick Anta DIOP, Dakar (Sénégal)

SEYNI Moumouni

Directeur de Recherches, Université Abdou Moumouni, Niamey (Niger)

SORO Donissongui

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

TROH Deho Roger

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

COMITÉ DE LECTURE

ADDO Mahamane Addo

Professeur Titulaire, Université Abdou Moumouni, Niamey (Niger)

ALLOU René Kouamé

Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

ASSANVO Mian K. N. Mathieu

Maître de Conférences, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

BA Idrissa

Professeur Titulaire, Université Cheikh Anta Diop, Sénégal

BINATE Issouf, Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

BORE El Hadji Ousmane

Maître de Conférences, Université des Sciences sociales et de gestion, Mali

BROU Émile Koffi

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

COULIBALY Daouda Pondalla

Maître-Assistant, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

DÉDÉ Jean-Charles

Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

DIAKITE Moussa

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

EICKELS Klaus van

Professeur Titulaire, Université Otto-Friedrich de Bamberg, Allemagne

IBRAH Maman Moutari

Maître-assistant, Université Djibo Hamani, Tahoua (Niger)

KIÉNON-KABORÉ T. Hélène

Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

KONATE Mahamoudou

Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

KONÉ Yacouba

Maître-assistant, Université Jean Lorougnon Guédé, Daloa (Côte d'Ivoire)

KONIN Sévérin

Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

KOUASSI Kouakou Siméon

Professeur Titulaire, Université de San Pedro, San Pedro (Côte d'Ivoire)

KOUAKOU Edmond Pierre Yao

Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

KOUAKOU N'Dri Laurent

Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara, (Côte d'Ivoire)

KALOU épse LODUGNON Hiriey Evelyne Liliane

Maître-assistante, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

NAMOI Célestine

Maître-Assistante, École Normale Supérieure (ENS), Abidjan, (Côte d'Ivoire)

NOGBOU M'Domou Éric

Maître de Conférences, Université Felix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

PARÉ Moussa

Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

SANGARÉ Souleymane

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

SARR Mahamadou Nissire

Professeur Titulaire, Université Cheick Anta DIOP, Dakar (Sénégal)

POLITIQUE ÉDITORIALE

Les cahiers du LARSOC est une revue pluridisciplinaire qui publie des contributions originales (en français, en anglais, en espagnol et en allemand) à la recherche sur l'histoire et filières voisines des sciences humaines et des sciences sociales. Sont particulièrement bienvenues les contributions transcendant les limites entre les époques, espaces géographiques et domaines de recherches établis. La voie de distribution principale est la publication en ligne par article.

PRÉSENTATION DES MANUSCRITS

Les contributions, en texte justifié, doivent être envoyées sous la forme d'un document Word, police Times New Roman, caractère 12, interligne 1,5 et en portrait, pour le corps du texte. Caractère 10 pour les notes de bas de page.

La rédaction refusera, les contributions de moins de 10 pages et celles de plus de 25 pages. Les marges des manuscrits doivent respecter les paramètres suivants : 2,5 cm haut, bas, et 2,5 cm droite, gauche.

La structure des articles se fait selon :

- Article théorique et fondamentale : Titre (15 mots maximum, taille 14, gras et centré), Prénom et NOM de l'auteur (taille 12, gras et centré), Institution d'attache et Adresse électronique (taille 11, centré), Résumé en Français (200 mots maximum, taille 10), Mots-clés (maximum 5, taille 10), Abstract, Key words, Introduction (Justification du thème, Problématique, Hypothèses/Objectifs scientifiques, Approche méthodologique), Développement articulé, Conclusion, Références Bibliographiques.

- Article résultant d'une recherche de terrain : Titre (15 mots maximum, taille 14, gras et centré), Prénom et NOM de l'auteur (taille 12, gras et centré), Institution d'attache et Adresse électronique (taille 11, centré), Résumé en Français (200 mots maximum, taille 10), Mots-clés (maximum 5, taille 10), Abstract, Key words. Introduction (Justification du thème, Revue, Problématique, Hypothèses/Objectifs scientifiques, Question de recherche), Méthodologie, Résultats et Discussion, Conclusion, Références bibliographiques.

Les articulations de l'article, à l'exception de l'introduction, de la conclusion, de la bibliographie, doivent être titrées et numérotées par des chiffres (exemples : 1. ; 1.1. ; 1.2 ; 2. ; 2.2. ; 2.2.1 ; 2.2.2. ; 3. ; etc.). Pas plus de 3 niveaux. Les tableaux, figures, graphiques, photographies en noir et blanc ou en couleur, seront présentés dans le texte à leur emplacement exact.

CITATION DES AUTEURS

La revue se conforme aux normes éditoriales NORCAMES 2016.

Les références bibliographiques sont intégrées au texte comme suit : mettre entre parenthèses, l'initial (s) du Prénom ou des Prénoms + le Nom de l'auteur + année de publication suivie de deux points + la page à laquelle l'information a été prise. Ex : (S.-P. Ekanza, 2016 : 15).

DANS LE TEXTE : Les passages cités sont présentés en romain et entre guillemets. Lorsque la citation dépasse trois lignes, il faut aller à la ligne, pour présenter la citation (taille 11, interligne 1 ou simple) en romain et en retrait de 2 cm à gauche et à droite.

Les références de citation sont intégrées au texte citant, selon les cas, de la façon suivante :

- (l'initial (s) du Prénom ou des Prénoms + le Nom de l'auteur + année de publication suivie de deux points + la page à laquelle l'information a été prise) ;
- l'initial (s) du Prénom ou des Prénoms + le Nom de l'auteur (année de publication suivie de deux points + la page à laquelle l'information a été prise).

Exemples :

- En effet, le but poursuivi par M. Ascher (1998 : 223) est « d'élargir l'histoire des mathématiques de telle sorte qu'elle acquière une perspective multiculturelle et globale (...), d'accroître le domaine des mathématiques : alors qu'elle s'est pour l'essentiel occupée du groupe professionnel occidental que l'on appelle les mathématiciens (...) ».
- Pour dire plus amplement ce qu'est cette capacité de la société civile qui, dans son déploiement effectif, atteste qu'elle peut porter le développement et l'histoire, S. B. Diagne (1991 : 2) écrit :

Qu'on ne s'y trompe pas : de toute manière, les populations ont toujours su opposer à la philosophie de l'encadrement et à son volontarisme leurs propres stratégies de contournements. Celles-là, par exemple, sont lisibles dans le dynamisme, ou à tout le moins, dans la créativité dont sait preuve ce que l'on désigne sous le nom de secteur informel et à qui il faudra donner l'appellation positive d'économie populaire.

- Le philosophe ivoirien a raison, dans une certaine mesure, de lire, dans ce choc déstabilisateur, le processus du sous-développement. Ainsi qu'il le dit :

« le processus du sous-développement résultant de ce choc est vécu concrètement par les populations concernées comme une crise globale : crise socio-économique (exploitation brutale, chômage permanent, exode accéléré et douloureux), mais aussi crise socio-culturelle et de civilisation traduisant une impréparation sociohistorique et une inadaptation des cultures et des comportements humains aux formes de vie imposées par les technologies étrangères » (S. Diakité, 1985 : 105).

Les sources historiques, les références d'informations orales et les notes explicatives sont numérotées en série continue et présentées en bas de page en indiquant :

Pour la source orale : l'initial (s) du Prénom ou des Prénoms de l'auteur + Nom de l'auteur + lieu + date de l'entretien.

Pour un livre : l'initial (s) du Prénom ou des Prénoms de l'auteur + Nom de l'auteur + année de publication suivie de deux points + pages citées.

Pour un article : l'initial (s) du Prénom ou des Prénoms de l'auteur + Nom de l'auteur + année de publication suivie de deux points + pages citées.

Pour les sources d'archives : il faut mentionner en toutes lettres, à la première occurrence, le lieu de conservation des documents suivi de l'abréviation entre parenthèses, la série et l'année. C'est l'abréviation qui est utilisée dans les occurrences suivantes. Ex. : Abidjan, Archives nationales de Côte d'Ivoire (A.N.C.I.), 1EE28, 1899.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES (PRÉSENTÉES EN ORDRE ALPHABÉTIQUE)

Dans la bibliographie, ne doivent figurer que les références des documents cités, à interligne 1,5 et justifiées, en respectant le protocole suivant :

Pour les sources orales : NOM Prénoms des informateurs + qualité et profession des informateurs + âges des informateurs ou leurs dates de naissance + date, heure et lieu de l'entretien + principaux thèmes abordés au cours des entretiens.

Par exemple : COULIBALY Gberna, *Dozoba* ou Vieux dozo, garant de L'initiation au *Dozoya* de Dagbakpli, 70 ans, 27 janvier 2016, de 16h20 à 17h, Korhogo, Rôle des Dozo dans la crise en Côte d'Ivoire de 2002 et 2011.

Pour les sources d'archives, mentionner en toutes lettres le lieu de conservation des documents, la série et l'année.

Ex. : Abidjan, Archives nationales de Côte d'Ivoire, 1EE28, 1899.

Pour les sources éditées : NOM Prénoms de l'auteur, année de publication, titre du volume (italique), lieu de publication, nom de la société d'édition. Attention à la différence entre l'éditeur, marqué (éd.), et le nom de la société d'édition.

Ex. 1 : FROISSART Jean, 1846, *Chronique de la traison et mort de Richart Deux roy Dengleterre*, éd. et trad. Benjamin WILLIAMS, Londres, S & J Bentley.

Ex. 2 : STUBBS William (éd.), 1882, *Chronicles of the Reigns of Edward I and Edward II*, vol. I, Londres, Longman.

Ex. 3 : *Calendar of Letter-Books of the City of London. Letter-Book H*, Reginald R. SHARPE (éd.), 1907, Londres, John Edward Francis.

Une monographie : NOM Prénoms de l'auteur, année de publication, titre du volume (italique), lieu de publication, nom de la société d'édition.

Ex. : EKANZA Simon-Pierre, 2016, *L'historien dans la cité*, Paris, L'Harmattan.

Ouvrage collectif : NOM Prénoms du ou des auteurs, année de publication (dir), titre du volume (italique), lieu de publication, nom de la société d'édition.

Ex. : MARCHANDISSE Alain, KUPPER Jean-Louis (dir.), 2003, *À l'ombre du pouvoir. Les entourages princiers au Moyen Âge*, Liège, Droz.

Un article de revue : NOM Prénoms de l'auteur, année de publication, titre de l'article (entre guillemets), nom de la revue (italique), volume et/ou numéro, première et dernière pages de l'article.

Ex. : SANGARÉ Souleymane, 2007, « Une famille de serviteurs d'États au Soudan occidental aux XV^e et XVI^e siècles : les Naddi », *Revue ivoirienne d'histoire*, N° 11, p. 102-119.

Un article dans un ouvrage collectif : NOM Prénoms de l'auteur, année de publication, titre de l'article (entre guillemets), dans : prénoms et NOM du ou des directeurs de publication (dir.), titre du volume (italique), lieu d'édition, nom de l'éditeur, première et dernière pages de l'article.

Ex. : GUILLEMAIN Bernard, 2003, « Les entourages des cardinaux à Avignon », dans : Alain MARCHANDISSE, Jean-Louis KUPPER, (dir.), *À l'ombre du pouvoir. Les entourages princiers au Moyen Âge*, Liège, Droz, p. 7-11.

Un mémoire, une thèse, un rapport, document manuscrit, ... : NOM Prénoms de l'auteur, année de soutenance ou de production du document, Titre, type de document, mention de "non publié", Ville de production, Institution d'origine, nombre de pages.

Ex. : ANNAN Elisabeth, 1984, Les mouvements migratoires des populations Akan du Ghana en Côte d'Ivoire, des origines à nos jours, Thèse pour le Doctorat de troisième cycle, non publiée, Abidjan, Université nationale de Côte d'Ivoire, 326 p.

Document internet : de façon générale, la présentation des Ressources Internet se fera selon le modèle de base suivant : Auteur, année de mise en ligne « Titre de la ressource », [S'il y a lieu, ajouter la ressource plus large à laquelle le document cité est rattaché. Il s'agit de l'auteur ou du titre du site ou du document qui contient la ressource.], Adresse URL (date : jour/mois/année de la consultation par l'utilisateur).

Ex. : WARNER Kathryn, 2010, « The Trial and Execution of Thomas of Lancaster », Edward II, Welcome to the site which examines the events, issues and personalities of Edward II's reign, 1307-1327, <http://edwardthesecond.blogspot.de/2010/10/trial-and-execution-of-thomas-of.html> (17/6/2023).

N.B :

- L'auteur pourra se référer aux NORCAMES 2016 pour des cas plus spécifiques.
- Les caractères majuscules doivent être accentués. Exemple : État, À l'effet de ...
- Le non-respect des recommandations ci-dessus entraîne le rejet systématique du manuscrit soumis à évaluation des pairs.
- En vertu du Code d'Éthique et de Déontologie du CAMES, toute contribution est l'apanage de son auteur et non celle de *Les cahiers du LARSOC*. Les responsabilités pénales sont donc à l'actif du contributeur. Les articles sont, cependant, la propriété de la revue.

Rédaction en Chef
Dr. KOUAMENAN Djro Bilestone Roméo
Département d'histoire, Université Alassane Ouattara

SOMMAIRE

Djro Bilestone Roméo KOUAMENAN : <i>Prohibere uxores sacerdotibus Anglorum</i> : masculinité et identité religieuse dans l' <i>Historia Anglorum</i> de l'archidiacre Henry de Huntington	12-23
Kouamé Charles Landry KOFFI : Le pouvoir monarchique et les contestations dans l'empire songhaï (XV ^e - XVI ^e siècle)	24-40
Konan Kouassi Parfait BORIS, Pédiomatéhi Ali COULIBALY : Luttres contre les animaux nuisibles au XV ^e siècle en Occident chrétien	41-54
Koffi Wenceslas KASSE : Héritage et pouvoir au Moyen-Âge : l'absence d'héritier direct et la transgression des normes de succession politique en Europe occidentale	55-67
Agossou Arthur VIDO, Romaric ADJOVI : Femmes et pouvoirs dans le royaume de Sahé (XVII ^e -XVIII ^e siècle)	68-90
Mamadou BAMBA : Félix Houphouët -Boigny et l'intégration des migrants en Côte d'Ivoire, 1960-1993	91-106
Siaka TRAORÉ : Les actions développementalistes du génie militaire en Côte d'Ivoire : des origines à la reconstruction postcrise de 2011	107-127
François BIYELE : La communication sur les changements environnementaux : la situation en république du Congo	128-138
M. Roger TAWES : Sécurisation et conservation des patrimoines à Porto-Novo (Bénin) : entre controverses et défis	139-154
Abdoul Wahab CISSE : Analyse de la violence dans le mouvement navetane : cas zone 4 de Saint-Louis	155-171
Hanza DIMAN : History and Future Expectations of Domestic Cooking Energy in Lome	172-185
Komenan Janvion KOUAKOU : Deconstructing Patriarchies: A Womanist Reading of Thomas Middleton and Thomas Dekker's <i>The Roaring Girl</i>	186-196
Ouattara MAMADOU : Multicultural failure and the Rise of Islamic Radicalism in Brick Lane : Towards an Intercultural Solution	197-220
Kpélé Hervé ADONI, Kouakou Serge KONAN : Les facteurs de l'essor de la cacao-culture en Côte d'Ivoire et les défis : 1926-2011	221-232
Bohantchin Anne Audrey TOURÉ : Les praticiennes tagbana : une confrérie hiérarchisée (xx ^e -xxi ^e siècle)	233-242
Paul GUEU : Les syndicats enseignants et la presse en Côte d'Ivoire sous le parti unique (1959-1990)	243-268
Yao Kan Anderson KOFFI; Kouadio Jean DIBY : Un pan de l'histoire des Baoulé et leur dispersion	269-284
Kouamé Moïse GNAMIEN : Contribution à la connaissance de l'histoire économique de l'Afrique occidentale entre le VIII ^e et la fin du XVI ^e siècle : plantations royales, commerce des esclaves et opérateurs économiques	285-297

Aliou Kalidou BARRY : L'État sénégalais face aux enjeux de la déforestation : entre loges brouillon et inefficacité du discours gendarme	298-315
Gédéon Roland KIKI : « La Route de l'Esclave » au Bénin : un projet exclusif ?	316-337
Koffi Alain KOUASSI : L'introduction à l'étude de la confrérie de prêtres traditionnels <i>kpalissôgô</i> en pays koulango	338-358
Kemaidjisson Clément SEHI : Le désordre urbain à Laon au début du XII^e siècle	359-376
Ayébadjè AKPAKI, Nanbidou DANDONOUGBO, Aboubakar TANAI : Peuplement et toponymie chez les Mahi (sud-Togo)	377-393
Kouassi Landry KONAN : Blacks' Image and the Self-sabotaging Behaviors in Alicia Williams and Delores Phillip's Novels	394-410
Kouakou Mechak N'GORAN : Financements et soutiens des partis, groupements politiques et candidats aux scrutins électoraux en Côte d'Ivoire : cas des élections présidentielles de 1990 à 2015	411-425
Koffi Samuel N'ZI : Transpoétique de l'ivoironie, un manifeste de valeurs et éthiques sociales	426-436
Makpondéou MAKPONSE, Layal Adjokè VISSOH : Femme et trilogie pauvreté-emploi-foncier dans l'arrondissement de Lahotan au Bénin	437-460
Michel Waly DIOUF, Emmanuel DIOM, Oumarou BALDE, Bacary Kéba NDIAYE : Contribution du patrimoine naturel et archéologique au développement touristique de la destination Sine Saloum (Sénégal)	461-475

« La Route de l'Esclave » au Bénin : un projet exclusif ?

Gédéon Roland KIKI

Docteur en Histoire contemporaine
Laboratoire de recherche Rétrospective-Afrique
Université d'Abomey-Calavi, Bénin
gedeonkiki920@gmail.com

Résumé

Le Bénin, pays situé en Afrique de l'Ouest, est intrinsèquement lié à une période sombre de l'histoire humaine : la traite transatlantique. Pendant plusieurs siècles, ce territoire fut l'un des principaux points de départ pour des millions d'Africains arrachés à leur terre et vendus comme captifs (esclaves) outre-Atlantique. La « Route de l'Esclave », ou sous sa nouvelle appellation « Les Routes des personnes mises en esclavage : Résistance, Liberté et Héritage », projet ambitieux initié par le gouvernement haïtien et soutenu par diverses organisations internationales, vise à commémorer cette histoire et à offrir un espace de réflexion et d'éducation. Cet article explore non seulement le contexte historique de ce projet, mais surtout les raisons d'exclusion de certains sites liés à la traite transatlantique de la « Route de l'esclave au Bénin ». À partir de la combinaison des sources orales et écrites, il ressort que le circuit mémoriel lié à la Déportation transatlantique tel que tracé par le comité national de la « Route de l'Unesco » au Bénin en 1994 ne reflète pas la réalité sur le terrain. Si le projet de l'UNESCO a pris en compte certains sites, il faut signaler qu'il existe plusieurs autres sites liés à la traite transatlantique dans d'autres régions du Bénin, comme le *Oja-Eru* à Dassa-Zoumé, le *Kannumɔnɔ sodji* à Savalou, *Etoo* à Ouessè etc., qui méritent d'être inclus dans les « Sites marquants de la Route de l'Esclave au Bénin » au regard de leur rôle significatif dans la Déportation transatlantique.

Mots clés : Route de l'Esclave, Bénin, projet exclusif

Abstract

Benin, a country located in West Africa, is intrinsically linked to a dark period in human history: the transatlantic slave trade. For several centuries, this territory was one of the main departure points for millions of Africans torn from their land and sold as captives (slaves) across the Atlantic. The "Slave Route", or under its new name "The Routes of Enslaved People : Resistance, Freedom and Heritage", an ambitious project initiated by the Haitian government and supported by various international organizations, aims to commemorate this history and to provide a space for reflection and education. This article explores not only the historical context of this project, but above all the reasons for excluding certain sites linked to the transatlantic trade from the "Benin Slave Route". From the combination of oral and written sources, it appears that the memorial circuit linked to the Transatlantic Deportation as traced by the national committee of the "Unesco Route" in Benin in 1994 does not reflect the reality on the ground. If the UNESCO project took certain sites into account, it should be noted that there are several other sites linked to the transatlantic slave trade in other regions of Benin such as *Oja-Eru* in Dassa-Zoumé, *Kannumɔnɔ sodji* in Savalou, *Etoo* in Ouessè etc., which deserve to be included in the "Significant Sites of the Slave Route in Benin" in view of their significant role in the Transatlantic Deportation.

Keywords : Slave Route, Benin, exclusive projet

Introduction

La traite transatlantique a profondément marqué l'histoire de l'humanité, laissant derrière elle des cicatrices indélébiles et des souffrances incommensurables. Pendant plusieurs siècles, des millions d'Africains ont été déportés de force vers les Amériques pour être exploités, un trafic inhumain qui a laissé des traces profondes dans de nombreux pays, dont le Bénin. Le pays a joué un rôle significatif dans la Déportation¹ transatlantique en fournissant une grande partie de la main-d'œuvre asservie à destination des Amériques.

La « Route de l'Esclave »² au Bénin, composée de divers sites historiques et mémoriaux associés à la traite transatlantique, incarne le legs de cette période sombre de l'histoire. Ces sites témoignent des souffrances endurées par les captifs et de l'impact dévastateur de cette pratique déshumanisante sur les sociétés africaines. Malgré leur importance historique et symbolique, certains sites de la « Route de l'Esclave au Bénin » sont exclus de la liste indicative des « Sites marquants de la Route de l'Esclave au Bénin »³ ou de sites historiques pour diverses

¹ « Déportation » avec « D » majuscule est utilisée pour désigner la traite des Noirs. En effet, les Nations Unies et la France ont reconnu en 2001 que la traite négrière et l'esclavage sont un crime contre l'humanité. Il est préféré partout où cela est possible l'usage du terme de Déportation. Il est recommandé par ailleurs l'usage des expressions « Déportation transatlantique » », « Déportation euro-chrétienne des Africains ». Nous ne reconnaissons pas la dimension commerciale de la Déportation telle qu'utilisée et imposée par l'historiographie occidentale reprise par une partie de l'historiographie africaine post-coloniale qui occulte totalement le contexte de violence et de terreur permanente que fut le lot des peuples africains victimes, dont les territoires démembrés furent transformés en réservoirs de captifs. Ce point de vue lié à la Déportation est largement inspiré d'une note introductive sur la terminologie de Dieudonné Gnamankou. Pour cet auteur, le mot traite ne devrait plus du tout apparaître dans l'historiographie africaine. Mieux, il propose aux historiens occidentaux et parfois africains qui continuent de faire usage de cette terminologie qui tend à banaliser un Crime contre l'Humanité comme une vulgaire activité commerciale de prendre leurs responsabilités. Par ailleurs, l'auteur recommande les terminologies suivantes : crime contre l'Humanité, crime, grand crime, violence, terreur, terrorisme, menaces, trafic, marchands de chair humaine, agresseurs, kidnappeurs, razzieurs, trafiquants, criminels, collaborateurs, mercenaires, centre de torture, camps de concentration, captivités, prisons, lieux de détention des captifs, centre de production de captifs, modes d'acquisition de captifs, crime, guerres, kidnappings, razzias, raids, agressions, attaques, exécutions, assassinats, enlèvements, chantage, prise en otage, prise en gage, prisonniers, prisonniers de guerre, captifs, captifs de guerre, centres de déportation, ports de déportation, déporter, violenter, humilier, bases militaires, canons, armes à feu, coups d'Etat, bateaux de déportation, cargaison de chair humaine, cargaisons de captifs, de déportés, de prisonniers, résistances, luttes, révoltes, traumatisme, saignée humaine, saignée démographique. Voir : Note introductive sur la terminologie de Dieudonné Gnamankou sous presse.

² Signalons qu'il a eu changement d'appellation en ce qui concerne « la Route de l'Esclave ». En effet, comme cela a été rappelé lors de ces consultations, le comité scientifique international de ce projet avait recommandé en 2019 de renommer ce projet en : « Les Routes des Personnes mises en esclavage : Résistance Liberté et Héritage ». Le changement a été approuvé par le Conseil Exécutif de l'UNESCO lors de sa 214^{ème} session tenue du 30 mars au 13 avril 2022. Cependant, dans ce travail, il est privilégié l'ancienne appellation afin de mieux ressortir l'objectif du présent article. Voir : <https://zinfos974.com/lunesco-approuve-le-changement-de-nom-de-la-route-de-lesclave/>. Consulté le 22 mars 2022 à 4h 26 mn.

³ À préciser que cette liste indicative a été soumise plusieurs fois pour une reconnaissance comme Patrimoine Mondial de l'UNESCO. Mais jusque-là, elle n'a pas reçu un avis favorable pour son inscription au patrimoine mondiale de l'UNESCO.

raisons complexes et controversées.

La présente réflexion vise, d'une part, à analyser les travaux des différentes commissions chargées d'élaborer la liste indicative des « Sites marquants de la Route de l'Esclave au Bénin » et, d'autre part à explorer les raisons d'exclusion de certains sites liés à la traite transatlantique au Bénin.

Traité à l'aide de la documentation écrite et des sources orales, la présente contribution est structurée en trois parties. La première explore le contexte historique et les objectifs du projet, la deuxième aborde le déroulement du projet et la troisième partie présente le caractère exclusif du projet la « Route de l'Esclave au Bénin ».

1. Genèse et Objectifs de la « Route de l'Esclave »

« La Route de l'Esclave » est une initiative de grande envergure qui porte un message significatif sur l'histoire et la culture du Bénin. Pour une meilleure appréhension, il importe d'explorer son contexte historique.

1.1. Contexte historique

La « Route de l'Esclave » est une initiative du premier pays noir indépendant du sous-continent sud-américain : la République de Haïti. Cette initiative intervient dans le cadre de la commémoration du 500^e anniversaire de la découverte du continent américain ou encore « le Nouveau Monde » puis la « Rencontre de deux Mondes ». Pendant la vingt-cinquième session de la Conférence générale de l'UNESCO, l'idée d'un projet international dont l'objectif serait de mettre en valeur les conséquences de la « découverte » et de la colonisation du Nouveau Monde pour l'Afrique et pour les Africains fut lancée par Haïti. Puis, lors de la vingt-sixième session de la Conférence générale de l'UNESCO, le Bénin apporta son appui à la réalisation du projet, lancée par Haïti, sur une proposition qui fut bien reçue par la direction de l'organisation. Comme l'atteste E. Dossavi-Messy (1991 : 7) cité par A. L. Araujo (2007 : 150),

« Le Directeur Général de l'UNESCO a saisi cette opportunité pour dire au président Soglo devant tous les représentants des pays membres accrédités auprès d'elle, que la 26^e session de la conférence générale a fait sienne la proposition présentée par le Bénin en vue de la réalisation d'une étude sur la route de l'esclave. Il y voit un signe du temps, la volonté explicite de la communauté internationale de rendre justice aux peuples africains, ces peuples qui ont payé à travers les siècles, un si lourd tribut à l'édification de la civilisation contemporaine. Leur rapport doit être connu par tous et l'UNESCO continuera avec le concours d'esprits clairvoyants et droits de tenter de faire mieux connaître et comprendre les réalités du continent africain ».

Le projet « La Route de l'Esclave » avait pour objectif de rappeler à la communauté internationale qui feignait de l'ignorer que la découverte du « Nouveau Monde » n'a pas mis en contact que deux mondes, mais trois. Il s'agit des continents européen, africain et américain. C'est cette thèse que soutient l'ouvrage du Comité National pour le Bénin du projet (Année non précisée : 44) lorsqu'il écrit : « [...] Force est de reconnaître, la découverte de l'Amérique n'a pas été une « rencontre » pacifique, mais un « choc frontal », collision ; « guerres » entre non pas « deux mondes », mais « trois mondes », en comptant l'Europe, l'Amérique et l'Afrique ».

Les Noirs des Amériques, à cause des déplacements forcés liés à la Déportation transatlantique avaient été dès le début partie prenante de cette « rencontre »⁴. Côté africain, l'année 1492 représente le début d'une douloureuse séparation pour certains. En effet, la célébration des (cinq) 5 siècles de l'arrivée des Européens en Amérique devaient donc constituer selon les initiateurs du projet, l'occasion d'une nouvelle réflexion sur la traite des Noirs, la diaspora noire, sur la rencontre culturelle entre les Indiens, les Africains, les Européens. « Elle se devait d'être également une réflexion sur la résistance et l'oppression » (Comité National, année non précisée : 45).

Mue par cette volonté et sous l'égide de l'UNESCO, la réunion internationale d'experts sur le projet la « Route de l'Esclave » convoquée par le comité haïtien de « La Route de l'Esclave » et la Commission Nationale Haïtienne de Coopération avec l'UNESCO s'est tenue dans la capitale haïtienne en août 1991. Cette rencontre a été le début de la matérialisation des

⁴ Notons qu'aux États-Unis, les chercheurs américains, particulièrement les historiens avaient déjà commencé à travailler sur les mémoires de l'esclavage chez eux. Toutefois, certains d'entre eux ont rejoint le projet de la « Route de l'Esclave » et adhèrent au comité scientifique international. Au départ, le gouvernement américain tarde à s'investir de peur que ce projet ne fasse ressurgir la question de réparation qui est déjà portée par les communautés noires. Cependant, l'UNESCO avait vivement encouragé les autorités américaines à s'y impliquer.

Des réticences et des lenteurs ont été aussi observées au niveau de l'État brésilien pour prendre part au projet. Mais sous l'instigation de l'UNESCO, le Brésil participe et apporte son soutien au projet. D'ailleurs, aujourd'hui le Brésil compte parmi les États où le travail de mémoire sur la traite des Noirs et l'esclavage est très abondant. Du côté de l'Europe, les pays scandinaves impliqués dans la traite négrière et l'esclavage ont été aussi mobilisés, notamment la Norvège qui a contribué à hauteur de trois millions de dollars pour financer le projet « la Route de l'esclave ». Cette contribution symbolique a été encouragée suite à la découverte, au large de la Norvège, de l'épave d'un bateau négrier « le Fredensborg » naufragé en 1768 par une équipe d'archéologues norvégiens en 1974. Cette équipe de chercheurs était dirigée par Leif Svalesen qui allait devenir aussi un membre du Comité scientifique international de la Route de l'esclave. En résumé, les chercheurs avaient mis en relief cette épave. Ils s'étaient rendu compte que ce bateau assurait le trafic triangulaire (de la Norvège en Afrique et ensuite dans les îles Vierges). Alors, ils ont restauré ce bateau et ont amené le gouvernement norvégien à assumer son rôle historique dans cette tragédie. Aujourd'hui, on peut le visiter dans le grand musée de la marine à Oslo. Un livre de bandes dessinées a été également édité et destiné aux enfants pour raconter l'histoire du navire. De plus, une délégation officielle norvégienne a été rencontrée le président Ghanéen afin de présenter le pardon de la Norvège pour les torts faits aux esclaves ghanéens. Voir J. R. Augustin, 2016 : 423.

idées relatives au projet offert aux experts et spécialistes des questions liées à la Déportation transatlantique et son corolaire, l'esclavage. Au cours de cette rencontre, il a été exposé les derniers développements et les résultats des recherches sur les problématiques de la traite des Noirs et de l'esclavage. Cette rencontre en Haïti a montré la validité du projet dont elle a orienté le programme suivant les axes d'activités susceptibles de concourir au développement d'une coopération plus énergique entre les peuples africains et ceux de la diaspora en vue de l'affirmation de leur commune identité culturelle.

Cette réunion d'Haïti a été suivie d'une seconde rencontre d'experts au Bénin. Dans cet ordre d'idées, le Comité National pour le Bénin du projet « la Route de l'Esclave » (année non précisée : 46) donne de précisions en ces termes :

« La rencontre de Port-au-Prince a été suivie d'une seconde réunion d'experts du 20 au 22 juillet 1992 à Cotonou au Bénin qui devient ainsi le co-parrain du projet. Un Comité International Provisoire de Coordination a été mis sur pied avec un représentant de l'UNESCO comme observateur. La réunion a également décidé de solliciter le concours de l'OUA à l'appui du projet ».

Le projet a par ailleurs reçu le soutien d'éminentes personnalités d'origine diverses. Il s'agit notamment de sa sainteté le Pape Jean Paul II et le prix Nobel de littérature nigérian Wolé Soyinka (J. Michel, 2017 : 153).

Consciente que la Déportation transatlantique a marqué de manière profonde et durable les relations entre l'Afrique, l'Amérique et l'Europe ainsi que d'autres continents, la 27^e session de la conférence générale de l'UNESCO tenue en novembre 1993 a estimé qu'elle constituait un fond majeur de la mémoire commune de l'humanité. Cette mémoire assurée dans toutes ses dimensions est de nature à renforcer la solidarité entre les peuples qu'ils soient bourreaux ou victimes.

Aussi, cette session décida d'en faire un projet UNESCO. De ce fait, il a été mis sur pied un Comité Scientifique International de « la Route de l'Esclave » qui a pour mandat d'étudier et de soumettre à l'organisation des recommandations en vue de l'élaboration et du suivi d'un programme d'activités du projet. Tous les pays membres sont invités à cet effet, à participer activement au projet en mettant sur pied des comités nationaux. Il a également été décidé au cours de cette rencontre, de tenir au Bénin la conférence du lancement du projet.

Le Bénin a saisi l'occasion de collaborer avec l'UNESCO pour réaliser ce projet important pour tous les pays côtiers d'Afrique qui ont été trempés à divers degrés dans le phénomène de la Déportation transatlantique. Il était question de mettre sous orbite les transformations globales et les interactions culturelles entre les peuples que cette tragédie a pu

générer. Il était également question de favoriser la réflexion sur le pluralisme culturel, la construction de nouvelles identités et citoyennetés et sur le dialogue interculturel⁵. Le projet s'est assigné plusieurs objectifs qu'il importe de rappeler.

1.2. Objectifs

Le projet initié par la République de Haïti visait à permettre aux peuples noirs dispersés de par le monde de murir des réflexions et de transformer leur situation de dépendance afin de se sentir plus proches les uns des autres, plus unis et plus forts. Il avait également pour but, d'être un instrument pour les Africains et pour les Africains-Américains d'entreprendre des mesures communes de coopération sud/sud, de favoriser des mouvements d'hommes qui se rencontrent périodiquement pour repenser et arrêter des stratégies de développement social, économique et culturel de leurs communautés. Sur les buts du projet, J. R. Augustin (2016 : 421-422) renchérit en écrivant que ce projet vise principalement à :

« Briser le silence sur la tragédie de la Traite négrière et de l'esclavage en contribuant à une meilleure compréhension de ses causes profondes, de ses enjeux et de ses modalités d'opération par des travaux scientifiques pluridisciplinaires ; mettre en lumière, de manière objective, ses conséquences sur les sociétés modernes, notamment les transformations globales et les interactions culturelles entre les peuples que cette tragédie a pu générer ; contribuer à la culture de la paix et à la coexistence pacifique entre les peuples en favorisant notamment la réflexion sur le pluralisme culturel, la construction de nouvelles identités et citoyennetés et sur le dialogue interculturel »⁶.

R. Law (2008 : 20) ne contredit pas ces prédécesseurs lorsqu'il écrivait :

« The objectives of the Slave Route project included not only the promotion of research and popular education on the slave trade, but also “le tourisme culturel”, focused on monuments and sites linked to the trade, which was seen as having an economically regenerative as well as an educational function ; the Benin government was especially interested in this aspect ».

Deux aspects ont caractérisé cet évènement : un colloque international sur la Déportation Transatlantique et l'esclavage pour faire le point sur les recherches en présence des

⁵ Dans le discours inaugural du président Soglo, celui-ci a explicitement évoqué la responsabilité des africains dans cette tragédie de l'humanité et a également fait le lien entre cette histoire et les problèmes actuels du continent africain. Ainsi, on pouvait écouter de son discours ce qui suit : « Il ne servirait à rien non plus de dissimuler nos propres responsabilités dans les désastres qui se sont abattus ou continuent de s'abattre sur nous. Nos complicités dans la traite sont bien établies, nos divisions absurdes, nos errements collectifs, l'esclavage comme institution endogène [...] les fautes de gestion de gouvernement, voire le comportement prédateur de certains dirigeants [...] (Diène 1998n : 7 cité par R. Law, 2008 : 19).

⁶http://portail.unesco.org/culture/fr/ev.phpURL_ID=25659&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html (consulté le 09 mars 2022 à 21h 23 mn).

spécialistes reconnus de la question et une exposition des œuvres réalisées à la demande de l'organisation pour montrer les spécificités culturelles du Bénin.⁷

Après avoir examiné les objectifs, place à la mise en œuvre du projet.

2. Mise en œuvre du projet la « Route de l'Esclave » au Bénin

Au cours de la manifestation de Ouidah 92 d'une dizaine de jours, le *vodun* fut au centre des préoccupations. Une pratique religieuse qui lie l'Afrique et l'Amérique. Parmi les quatre lieux accueillant les diverses festivités⁸ (spectacles musicaux, des foires de livres, des cérémonies religieuses, etc.), un des sites fait explicitement référence au passé négrier du Bénin. Il s'agit de la « Route de l'Esclave ».

En effet, sur la route allant du centre-ville de Ouidah à l'océan, des sculptures pérennes sont inaugurées pour rappeler le départ des captifs jusqu'aux navires négriers. Sur plus de trois kilomètres, six étapes⁹ structurent le parcours : la première étape de cette route de l'esclave retenue à Ouidah est la « place Chacha ». Cette place, appelée « place Chacha »¹⁰ du pseudonyme donné par le roi Guézo au patriarche de-Souza dû à la rapidité et l'efficacité de ses actions, se trouve aujourd'hui en face de la grande maison des de-Souza qui reçoit chaque année, pour une importante fête de retrouvaille, toute la famille. En outre, on retrouve l'arbre

⁷ Il s'agissait notamment de : briser le silence sur la tragédie de la Traite négrière et de l'esclavage en contribuant à une meilleure compréhension de ses causes profondes, de ses enjeux et de ses modalités d'opération par des travaux scientifiques pluridisciplinaires ; mettre en lumière, de manière objective, ses conséquences sur les sociétés modernes, notamment les transformations globales et les interactions culturelles entre les peuples que cette tragédie a pu générer ; contribuer à la culture de la paix et à la coexistence pacifique entre les peuples en favorisant notamment la réflexion sur le pluralisme culturel, la construction de nouvelles identités et citoyennetés et sur le dialogue interculturel. Mais aujourd'hui, le projet vise à « déracialiser » notre vision et à « décoloniser » nos imaginaires du monde en : déconstruisant les discours fondés sur le concept de race qui ont justifié ses systèmes d'exploitation ; en promouvant les contributions des personnes d'ascendance africaine au progrès général de l'humanité, mais aussi en questionnant les inégalités sociales, culturelles et économiques héritées de cette tragédie. Voir : <https://fr.unesco.org/themes/promouvoir-droits-inclusion/route-esclave> (consulté le 19/03/2022 5 h 15 mn).

⁸ Il faut signaler qu'en dépit du fait que les villes de Porto-Novo et Cotonou réceptionnent quelques manifestations, l'essentiel des activités se déroule à Ouidah, dans la Forêt sacrée (Kpassèzoumè), dans la maison du Brésil, dans la maison du daagbo hounon (litt. Chef suprême de la religion vodoun) et sur la « Route de l'esclave ».

⁹ Dont la véracité historique est remise en cause par Robin Law. Nous y reviendrons.

¹⁰ Le lieu ne rend plus hommage aux captifs, mais célèbre la notoriété du vendeur d'esclaves le plus connu du Bénin. À l'époque, l'instauration de cette plaque dans l'espace urbain avait contrarié certains descendants du négrier, qui continuent de vivre dans la demeure de leur ancêtre, derrière ladite place. « Chacha c'est un surnom, ça familiarise, ça enlève une dimension de puissance, de pouvoir à l'individu. Et c'est dans ce sens que les de-Souza avaient réagi en disant : « Mettez ou le nom, ou carrément indiquez le lieu historique' » explique Rachida de-Souza. Cette anecdote révèle, d'une part, les confrontations narratives issues des différents usages historiques d'un même lieu. D'autre part, on perçoit la difficulté à assumer certaines mémoires à Ouidah. Le film « Mémoire promise », qui interroge notamment Martine de Souza, descendante du commerçant portugais, illustre l'ambivalence entre l'attitude de glorification d'un aïeul reconnu et de culpabilité face aux condamnations morales actuelles de la traite des Noirs. Voir : R. Goussanou, 2018.

de l'oubli, de la case Zomaï, du Mémorial de Zoungbodji, et la dernière étape qui est « la Porte du Non-Retour »¹¹.

Ainsi, pour marquer les différentes étapes de ce circuit semi-fictionnel, le comité national de « la Route de l'Esclave » a fait exclusivement appel à des artistes béninois de grandes renommées. Ceux-ci proviennent pour la plupart du sud du Bénin. Ainsi, la majorité des quinze œuvres¹² qui jalonnent le sentier est une production de Cyprien Tokoudagba (G. Bay Edna, 1975 : 24-29) ; exceptés les statues de « Mami watar » (déesse de l'eau) ; de la « case Zomaï » (de l'artiste Kouas), et la Fosse commune (réalisée par l'architecte Fortuné Bandeira, et les frères Dakpogan). Si ces statues évoquent dans leur grande majorité les emblèmes des souverains du Danxomè ou des divinités vodun, il s'agit bien de la mémoire des captifs déportés qui est mise en valeur aux fins de rappeler les différentes étapes qui précédaient leur départ¹³. En inaugurant ce chemin lors d'une célébration artistique et religieuse, la mémoire nationale assimile moins la Déportation transatlantique à la notion de crime ou de déracinement qu'aux influences culturelles communes, dont le vodun.

A côté de cette célébration, le gouvernement de Nicéphore Soglo apporte une dimension plus scientifique à ce « devoir de mémoire » puisque son premier ministre, Paulin Hountondji, se propose d'accueillir la conférence de lancement du projet de l'UNESCO « La Route de l'Esclave ».¹⁴ La Conférence de lancement s'est déroulée à Ouidah au Bénin du 01 au 08

¹¹ Pour plus de précisions, cf. R. Tchibozo (2016) et G. R. Kiki (2019).

¹² Un tel aménagement devrait rappeler à la fois : la souffrance des captifs ; la dimension sacrée des cultes vodoun ; la représentation, à travers des figures et des objets « traditionnels », de la vie quotidienne du passé ; la puissance et le prestige de l'ancien royaume esclavagiste du Dahomey ayant dominé Ouidah, après l'avoir arrachée, en 1727, à la dynastie « autochtone » Huéda jusqu'à la colonisation française en 1892. Mêlant les matériaux, les formes plastiques et les diverses images de la sujétion et du pouvoir, de la douleur, de la vie religieuse et profane, ces sculptures, réalisées par quatre artistes, mettent en scène une logique du souvenir caractérisée par un bricolage mémoriel et mémorial. En même temps, ces pièces inscrivent l'histoire locale dans la production d'un territoire destiné à devenir un espace de culture et un espace de tourisme. Ainsi, la commémoration de l'esclavage est imbriquée des images de la domination des rois d'Abomey ayant précédé la colonisation française (G. Ciarcia, 2008, p.689).

¹³ Il importe de souligner ici que les lieux de mémoire à Ouidah semblent toujours dédiés aux plus forts, on peu comme si on travaillait à perpétuer les hégémonies. Mieux, sur les quatre artistes qui sont intervenus sur la route, deux soit 50 % viennent d'Abomey, de la région de l'ancien Danxomè et sont bien imprégnés de cette culture. Voir : Tchibozo Romuald, 2016, Lieux de mémoire au Bénin, réconciliation ou souvenirs outrageux, Actes du colloque : Mémoire, oubli et réconciliation, 19 et 20 mai 2016 – Université Alassane Ouattara, p.71.

¹⁴ La conférence de lancement du projet se tient le 1er septembre 1994, à Ouidah, sur le thème : « De la traite négrière au défi du développement : réflexion sur les conditions d'une paix durable ». Elle est inaugurée par le Président du Benin, Nicéphore Soglo, et le directeur général de l'Unesco, Federico Mayor. Le rapport final de la première réunion du comité scientifique nous indique qu'il a été décidé de donner la priorité à la route atlantique de la traite négrière. Voir : D. Diene, (1998).

septembre 1994. Elle constitue le démarrage officiel de la mise en œuvre du projet.¹⁵ La transformation de la ville en lieu de mémoire est parachevée par l'inauguration de la « Porte du Non-Retour », en 1995, financée par ce programme intergouvernemental. Il est clair que la tenue de ces deux manifestations consécutives, « Ouidah 92 » puis le lancement du projet UNESCO, introduit les mémoires de la traite transatlantique dans l'arène politique béninoise. Certes, jusqu'à l'indépendance du pays, le passé de la Déportation Transatlantique du Bénin était peu connu, à l'exception des milieux scientifiques, universitaires et littéraires.

Toutefois, il importe de souligner que certains sites liés à la Déportation transatlantique au Bénin n'ont pas été pris en compte dans ce projet onusien.

3. Le projet « Route de l'Esclave au Bénin, un projet exclusif

Lorsqu'on aborde le sujet complexe et poignant de la Déportation transatlantique, il est essentiel de reconnaître et de commémorer les sites historiques liés à ce sombre chapitre de l'histoire. L'espace précolonial béninois, a joué un rôle significatif dans le trafic des captifs, en tant qu'un des principaux points de départ des captifs à destination des Amériques.

3.1. Les raisons du caractère exclusif du projet

Le projet la « Route de l'Esclave » au Bénin a été lancé dans le but de rendre hommage aux victimes de la Déportation transatlantique et de sensibiliser le public sur ce pan de l'histoire souvent négligé. Cependant, il est regrettable de constater que ce projet n'a pas pris en compte tous les sites mémoriels liés au trafic des captifs dans la région.

3.1.1. L'effort d'inclusivité relative des commissions

¹⁵ Elle comprend : un colloque du 1 au 5 septembre 1994 sur le thème : « De la traite négrière au défi du développement : réflexion sur les conditions d'une paix durable ». Dans le cadre du colloque, des communications sur divers aspects de la traite négrière ont permis d'enrichir les débats en séance plénière et en ateliers. Chaque communication a été accompagnée de propositions concrètes (axes de réflexion, orientations de recherche, collecte de traditions orales, identification et/ou restauration de sites et monuments, documents pédagogiques, colloques et séminaires, exploitation touristique etc.). Les communications vont aussi contribuer à l'élaboration par la conférence des orientations et des recommandations d'activité sur la base desquelles le comité Scientifique International élaborera des programmes d'activités et de recherche. La deuxième phase des manifestations est la première réunion du comité Scientifique International du 6 au 8 septembre 1994. Se tenant immédiatement après le colloque, cette réunion statue sur les recommandations et adopte le programme d'activités du projet « la Route de l'Esclave ». La dernière phase est relative aux manifestations culturelles d'appui à Cotonou, Porto et Ouidah. (Comité National, année non précisée : 50-51).

Avant d'aborder les raisons d'exclusion de certains sites, il convient avant tout, de faire un état des lieux des sites proposés par les différentes commissions mises en place depuis le début du projet jusqu'à la dernière tentative de mise en patrimoine de la « Route de l'Esclave » au Bénin. À ce propos, il existe une typologie¹⁶ des sites existants liés à la Déportation transatlantique selon les différentes commissions en charge de la préparation du projet de mise en patrimoine de la « Route de l'Unesco au Bénin ». Pour la première commission dite Tchitchi, on retient la typologie suivante :

1. Lieux de résistance
2. Lieux de refuge
3. Lieux de rituels
4. Lieux d'escale
5. Lieux entrepôts
6. Lieux de vente
7. Lieux de marchandisation
8. Lieux d'embarquement
9. Lieux de commémoration
10. Lieux de retour
11. Sites associés majeurs

Partant de cette typologie des sites liés à la Déportation transatlantique, il apparaît nécessaire de passer aux peignes fins les travaux de la commission Tchitchi sur la question des « Sites marquants de la Route de l'Esclave du Bénin ».

Le tableau ci-dessus met en relief les sites identifiés et recommandés par la commission Tchitchi sur la liste indicative des « Sites marquants de la Route de l'Esclave au Bénin ».

Tableau : Sites identifiés et recommandés par la Commission Tchitchi

¹⁶ La commission Tchitchi parle de typologie, la commission Ago évoque des critères. Il importe de préciser que toutes les tentatives pour obtenir des entrevues avec les membres de la commission Tchitchi ont été vaines.

Sites identifiés	Typologie des sites
1. Remparts défensifs des mamelles à Savè	Lieu de résistance
2. Grottes des mamelles à Savè	Lieu de refuge
3. Cité lacustre de Ganvié à So-ava	Lieu de refuge
4. Place Ajidhesso à Abomey	Lieu de rituels
5. Fort Portugais à Ouidah	Lieu entrepôts
6. Place des transactions à Ouidah	Lieu de vente
7. Place Zomayi à Ouidah	Lieu de marchandisation
8. Mémorial de Zoungbodji	Lieu de commémoration
9. Porte du non-retour à Ouidah	Lieu de commémoration
10. Grande mosquée de Porto-Novo	Lieu de retour
11. Place singbodji à Abomey	Site associé majeur
12. Forêt sacrée Yenounzomè, à savi-Ouidah	Site associé majeur
13. Palais royal honmè à Porto-Novo	Site associé majeur
14. Akaba Idena à Kétou	Site associé majeur

À la lecture de ce tableau, si un effort a été fait déjà dans la typologie des sites et des départements représentés dans la liste, il faut souligner que la liste n'est pas exhaustive.

En ce qui concerne la commission Ago, quatre critères¹⁷ sont retenus afin d'identifier les sites marquants de la « Route de l'Esclave » au Bénin. Les résultats de leurs travaux font état des sites suivants :

1. Oké shabé, à Savè

¹⁷ Il s'agit : typologie représentée, authenticité, intégrité et facilité de gestion.

2. Yaka, colline sacrée à Dassa-Zounmè
3. Akaba Idena de Kétou et Kouhoudou, une escale
4. Place aux enchères à Ouidah
5. Porte de non-retour à Ouidah (Embarcadère de Djègbadji)
6. Fosse commune de Zoungbodji à Ouidah
7. Arbre du retour de Zoungbodji à Ouidah
8. Site de Zomayi de Zoungbodji à Ouidah
9. Fort Portugais à Ouidah
10. Forêt Yénouzoun de Savi à Ouidah.

Par ailleurs, la mission Bako a identifié un certain nombre de composantes de la série au regard du message qu'elles véhiculent et de la cohérence de ce message vis-à-vis de la Valeur Universelle Exceptionnelle proposée. La mission a revisité la liste des composantes proposées et a suggéré des modifications. La liste des composantes proposées est présentée ci-dessous.

Il est suggéré de ne pas intégrer les sites suivants :

1. La case Zomaï dont l'authenticité de forme et de situation peut être discutable, notamment à cause du bâtiment de 4 étages en arrière-plan ;
2. Le mémorial et la porte du non-retour, dont l'authenticité de forme peut être discutable. Il est proposé qu'ils soient inclus dans les zones tampons de l'arbre du retour et de l'embarcadère.

En outre, il est suggéré d'étudier la possibilité d'intégrer les sites suivants :

1. La forêt Yénouzoun à Savi, lieu rituel de transit des convois de captifs ;
2. L'arbre planté par Agadja à Savi, marquant sa conquête sur ce royaume.

De toute évidence, pour la mission Bako, il importe de retenir les sites ci-après :

Oké Shabè (mamelles de Savè) ; Yaka (collines sacrées de Dassa) ; Porte Akaba Idéna (Kétou), Place Singbodji (Abomey) ; Place aux enchères, Fort portugais, L'arbre du retour, Embarcadère de Djègbadji (Ouidah) ; Forêt sacrée Yénouzoun (Savi) ; Arbre planté par Agadja (Savi).

Après une étude minutieuse des résultats issus des travaux de ces trois commissions, il ressort que Ouidah demeure incontestablement une ville de mémoire de la Déportation transatlantique. Si personne ne conteste le rôle joué par cet ancien port d'embarquement des captifs, des voix s'élèvent contre une sorte de régionalisation des mémoires liées à la Déportation transatlantique au Bénin. C'est dans cet ordre d'idées que A. M. Akodignan, (2017, p.73) écrit : « En tout état de cause, La Route de l'Esclave ne saurait se ramener à Ouidah, notamment à ces quatre kilomètres de route pavés d'objets d'art dédiés aux esclaves ». Dans

la même veine, il faut signaler les écrits de Félix Iroko qui apporte des éléments de clarifications sur les dissensions nées autour du projet la « Route de l'Esclave ». Il écrit, à cet effet :

« Ici se pose la très importante question de La Route de l'Esclave à laquelle l'intérêt aujourd'hui porté par une meilleure connaissance de cet horrible commerce à la fois par chercheurs, institutions internationales comme l'UNESCO et Noirs de la diaspora, a conféré une actualité brûlante. Compte tenu de ce qui précède, notamment de la diversité des lieux de provenance des esclaves, il est permis, sous forme de boutade, de reconnaître qu'il n'y ait pas une, mais plusieurs routes de l'Esclave, et que toutes les voies ordinaires de dessertes rurales qui aboutissaient aux escales de la traite, pourraient également porter cette dénomination » (A. F. Iroko, 2003 : 87).

Ainsi, le projet « la Route de l'Esclave » n'a pas pris en compte toutes les localités impliquées dans cette tragédie de l'histoire de l'humanité. Il ne devait pas y avoir, à proprement parler, une « route de l'Esclave », mais plutôt « les Routes des Esclaves ». Ainsi, il ne fait l'ombre d'aucun doute que d'autres localités sont impliquées dans la traite transatlantique. Cette thèse est en nette contradiction avec la proposition du gouvernement béninois selon laquelle il n'y a que quatre (04) départements¹⁸ qui sont impliqués dans la « route de l'Esclave ». En effet, d'après la proposition soumise par le Ministère du Tourisme, de la Culture et des Arts du Bénin au cours de la décennie 2010, on pouvait y lire :

« Le site « Sites marquants de la Route de l'Esclave au Bénin » est un itinéraire emprunté par les esclaves, notamment celui tracé par le Royaume du Danxomè qui a fait du commerce d'esclaves, sa principale activité génératrice de revenus, source essentielle d'accroissement de son autorité sur le territoire actuel du Bénin, du règne d'Agadja (1708-1732) à Ghézo (1818-1858), soit près de 200 ans. Mais la particularité des « Sites marquants de la Route de l'Esclave au Bénin » est non seulement qu'elle est une route de déportation des esclaves, mais qu'elle comporte aussi une série de sites historiques, archéologiques et culturels dépendants les uns des autres. Ces sites sont dispersés sur tout le territoire, dans les Départements du Zou, des Collines, de l'Atlantique et du Plateau ».

Les réserves suscitées par cette initiative et ses conclusions viennent notamment des populations anciennement razzées et de certains conservateurs de musées. Il est clair que cet itinéraire ne représente pas la « Route de l'Esclave » au Bénin en ce sens qu'il ne mentionne pas les autres départements qui font partie intégrante de la « Route de l'Esclave » au Bénin. Il

¹⁸ Il s'agit du département de l'Atlantique, les Collines, Plateau et le Zou. D'après le Ministère de la Culture, les « Sites marquants de la Route de l'Esclave au Bénin » sont une série de lieux culturels qui sont situés dans la partie centrale et la partie méridionale du pays. Ils se retrouvent précisément dans les départements du Zou, des Collines, du Plateau et de l'Atlantique. C'est essentiellement un parcours, aujourd'hui, historique, mais que jadis les caravanes d'esclaves empruntaient pour atteindre la côte où ils sont embarqués sur des navires négriers. L'ensemble de ces sites forme un tout cohérent qui dessine un trajet le long duquel chaque site représente un endroit qui, à l'époque, donnait lieu à des rituels et à des faits dont la spécificité forge le statut, la particularité et le caractère exceptionnel du site proposé.

s'agit nul doute des départements du Couffo, du Mono, des Collines,¹⁹ de l'Ouémé, du Borgou et de l'Alibori qui sont également impliqués dans la Déportation transatlantique. Des travaux de recherche ont montré aujourd'hui que la région septentrionale de l'espace précoloniale béninois avait également été impliqué dans la traite transatlantique mais surtout dans la traite transsaharien ou la traite orientale.²⁰

Après avoir examiné les travaux des différentes commissions, il est essentiel d'aborder les raisons justifiant l'exclusion de certains sites de la liste indicative des « Sites marquants de la Route de l'Esclave au Bénin ».

3.1.2. Motifs d'exclusion

Au-delà de l'aspect scientifique lié au projet, il a été également question de matérialiser symboliquement la « Route de l'Esclave ». Cela ne devrait pas être loin de Cotonou pour nécessiter le déplacement en masse des participants, ce qui ne devrait pas faciliter la tâche de l'organisation. Le symbole évident semblait être la ville de Ouidah pour plusieurs raisons. D'abord, la ville a eu un passé très actif dans l'organisation de ce trafic et d'autre part, c'est le lieu par excellence de transit des captifs avant leur embarquement donc, ce fut en fait, la porte de départ. C'est aussi, le dernier endroit où se déroulaient les négociations et tout le parcours spirituel qui était censé déposséder le captif des forces qui pourraient entraver le paisible voyage que souhaitent les négriers. Les enchères se faisaient à un endroit qui pourrait être considéré comme le centre de la ville. Une fois que les captifs sont acheminés du Danxomè et d'ailleurs, ils atterrissaient à cet endroit pour être négociés. Voilà les raisons qui expliquent le choix de Ouidah qui est devenue le symbole de la « Route de l'Esclave au Bénin » dans la conscience collective.

La Déportation transatlantique est une histoire profondément ancrée dans le passé du Bénin. L'espace béninois précolonial a joué un rôle central dans le trafic des captifs, agissant comme un point de transit majeur pour les captifs destinés aux Amériques. Le département des Collines, en particulier est devenue un symbole puissant de cette histoire douloureuse.

Cependant, bien que le département soit inclus comme un département lié à la Déportation transatlantique sur la liste indicative des « Sites marquants la Route de l'Esclave

¹⁹ À préciser que ces trois départements à savoir le Couffo, le Mono et les Collines ont constitué à un moment donné de l'histoire de la Déportation transatlantique le plus grand réservoir de captifs en direction du Danxomè. Lire à ce propos la thèse de Nicoué L. Gayibor.

²⁰ Pour d'amples renseignements, voir Djibril Débourou (2018).

au Bénin », il existe d'autres sites dans le département qui sont passés sous silence soit par ignorance de leur existence soit par une volonté délibérée de ne pas évoquer des sujets qui peuvent raviver les anciennes blessures. Parlant de la méconnaissance de certains sites Paul Akogni²¹ reconnaît « Qu'après un tour sur le terrain, il existe des sites liés à la Déportation transatlantique notamment dans les Collines et au Nord qui ne sont pas inclus dans la liste indicative de « la Route de l'Esclave au Bénin » par ignorance ».

Autres motifs, il convient de retenir que les sites susceptibles d'être éligibles doivent remplir les conditions suivantes :

- Sensibilité culturelle et historique : Certains sites associés à la traite transatlantique peuvent être perçus comme offensants ou douloureux pour les descendants des victimes de la Déportation transatlantique. Leur préservation et leur promotion peuvent être perçues comme insensibles ou offensantes.
- Promotion de l'esclavage : Certains sites liés à la Déportation transatlantique peuvent être associés à la promotion ou à la célébration de l'esclavage, ce qui va à l'encontre des principes de justice et d'égalité.
- Controverse historique : Certains sites liés à la traite transatlantique peuvent être entourés de controverses historiques, ce qui peut rendre leur inscription sur des listes de patrimoine problématique en raison des débats sur la manière de les interpréter et de les présenter.

Cependant, il ne fait l'ombre d'aucun doute que certains sites remplissent ces conditions et sont malheureusement omis de la liste indicative des « Sites marquants de la Route de l'Esclave au Bénin ».

3.2. Les sites oubliés²²

La question de l'inclusion ou de l'exclusion de sites liés à la traite transatlantique sur la liste indicative de la « Route de l'Unesco » est complexe et souvent sujette à des débats et des discussions approfondis. Les décisions concernant l'inclusion ou la non-inclusion de tels sites dépendent souvent de divers facteurs et considérations, y compris les valeurs culturelles, historiques et éthiques en jeu

²¹ Actuel directeur de la Direction du Patrimoine Culturel du Bénin. Entretien à nous accorder le 1^{er} juillet 2024 à Calavi.

²² La liste n'est pas exhaustive puisque le but de cette contribution n'est pas de faire l'inventaire des sites passés sous silence.

Toutefois, parmi les sites mémoriels importants qui mériteraient d’être inclus dans le projet de la « Route de l’Esclave au Bénin », on peut citer *Kannumɔ̀ɔ̀ sodji*, symbole de l’oppression et de la douleur des captifs, qui est un lieu incontournable pour comprendre également le trajet de ces derniers jusqu’à destination du Danxomè.

Photo 1 : Site de *Kannumɔ̀ɔ̀ sodji* à Savalou



Prise de vue : KIKI, Juin 2020

« *Kannumɔ̀ɔ̀* qui signifie captif²³ et *sodji* qui veut dire colline en langue *Fon* et *Mahi* ». De façon littérale, *Kannumɔ̀ɔ̀ sodji* signifie la colline des captifs qui a vu le jour depuis le roi Soha Gbaguidi 1^{er}. *Kannumɔ̀ɔ̀ sodji* fut le premier marché du royaume de Savalou. Dès la mise en place du marché, « il s’animaient tous les après-midis jusqu’à la tombée de la nuit et les derniers acteurs étaient capturés par la faveur de l’obscurité pour les travaux forcés ou destinés à la livraison », affirme Camille Ahogla.²⁴ Mais par la suite, « ce lieu d’échanges de produits a disparu et a cédé place à un grand marché et de regroupements de captifs ». ²⁵ Corroborant cette thèse, K. Odah (2019 : 64) rapportant les propos de Gbaguidi Yamontché écrit : « Kanoumon-Soji fut le lieu le plus réputé de vente des esclaves à Savalou. C’est également le site le plus

²³ Comme mentionné supra, captif désigne ici esclave.

²⁴ Dans un entretien à nous accorder le 21 juin 2020 à Savalou.

²⁵ Propos de Segninon Innocent le 16/02/2020 à Savalou.

connu sur lequel les esclaves subissaient le traitement psychologique avant leur acheminement vers Agbomè ».

De toute évidence, il ne fait pas de doute que ce lieu a été la consécration mémorielle du processus de déshumanisation des captifs. Ce fut un véritable cheptel. Des châtiments corporels leur sont infligés pour des fautes, des erreurs et des tentatives d'évasion. La délation était encouragée par les razzieurs, au sein des captifs, sur simple promesse de faire jouir de certains privilèges ou notamment celui de recouvrer la liberté. La place de *Kannumɔnɔ sodji* a été rénovée sous le roi Tosso Gbaguidi XIII pour en faire un site touristique. Le site symbolise la résistance des peuples africains face à l'oppression, c'est pourquoi il est écrit « panthéon de la résistance panafricaine » en mémoire de tous ceux qui ont disparu au cours de cette tragédie.²⁶

De même, le site *Oja-eru* a une histoire complexe liée à la Déportation transatlantique. *Oja* en langue *Idaatcha* qui veut dire : marché et *eru* qui signifie captifs. Il s'agissait aussi d'un ancien marché de captifs sis dans l'actuelle commune de Dassa-Zoumé autrefois *Igbo-Idaatcha*. Mais force est de constater que le site est abandonné et n'a de ce fait, pas subi une réhabilitation au point d'en faire un site touristique attirant comme le montre la photo 2 ci-dessous. Le site n'a bénéficié d'aucune protection jusqu' à ce jour si ce n'est une plaque indicative réalisé en 2009 comme on peut s'en apercevoir sur la photo n°3. Pourtant, il fait partie des sites historiques liés à la Déportation transatlantique au Bénin. En effet, en 2009, une plaque commémorative a été déposée pour le marquer comme site historique lié à la Déportation transatlantique. Selon Ayossi Alexis, Il s'agissait tout simplement « d'un besoin partagé de préserver la mémoire des événements historiques qui se sont déroulés sur ce site. Mais ils ne sont pas parvenus à faire du lieu, un site mémorable touristique comme à Ouidah ou ailleurs ».²⁷ Ci-dessous, les photos indiquant l'état actuel du site *Oja-eru*.

²⁶ Pour plus de renseignements sur le site, lire G.R. *Kiki*, 2024 et O. Kossi, 2019.

²⁷ Propos recueillis le 12/06/2020 dans sa résidence à Dassa-zoumè.

Photo 2 : Le marché de captifs *Oja-eru*

le marché de captifs *Oja-eru*



Photo 3 : La plaque rappelant



Prise de vue : KIKI, Juin 2020

Selon Koba Ferdinand, « il s’agissait d’un marché strictement réservé à l’exposition et à la vente du « bétail humain²⁸ » issu des nombreuses razzias, rapt, rapines menées par les troupes danxoméenne. Dans cet ordre d’idées, K. Odah, (2019 : 66) rapportant les propos de I. Adjagbori, écrit : « l’endroit était réservé à l’exposition et à la vente du « bétail humain » ramené par les trafiquants idatcha et fon ».

Le premier constat qui se dégage au niveau de ce lieu, est que le marché de captifs *Oja-eru* n’est plus dans son état initial tout comme le *Kannumɔncɔ sodji* à Savalou. S’il est facile de remarquer la présence d’une plaque qui renseigne brièvement sur son histoire (photo n°3), il est malheureusement trop vrai que le visage que présente le site laisse à désirer. Le site n’est pas réhabilité pour une mise en valeur. Aujourd’hui, il demeure un marché, mais un marché de nuit d’échanges de toutes sortes de produits surtout agricoles.

De plus, un site très important qu’il convient d’évoquer est le site *Etoo*, précédemment connu sous l’appellation d’*Abeokouta* situé à *Yaoui* dans la commune de Ouessè. D’après les sources orales, le site aurait changé plusieurs fois de nom. Mais aucun informateur n’est arrivé à fournir les raisons de ces changements répétés de nom. Les blocs de granites sont agencés les uns sur les autres. A la surface du site, on y retrouve des tessons de poteries aux décorations multiples. Il ne fait aucun doute que ce site servait de cachette pour les populations autochtones lors des razzias et autres. Ci-dessous les images du site *Etoo*.

²⁸ Entretien du 12/06/ 2020 à Dassa-Zoumé.

Photo 4 : La muraille en pierre sèche vue de face du site *Etoo*



Prise de vue : KIKI, Juin 2020

Photo 5 : Muraille vue de profil et dans un début de dégradation par endroits



Prise de vue : KIKI, Juin 2022.

Les photos 4 et 5 ci-dessus montrent, l'ingéniosité des populations de cette époque à mettre sur pieds des moyens pour échapper aux nombreuses razzias menées soit par les troupes du Danxomè soit par celles d'Oyo pendant la période de la traite transatlantique. Il importe de préciser ici que la liste des sites qui méritent d'être parmi les sites marquants de la « Route de

l'Esclave » au Bénin n'est pas exhaustive puisque l'objectif de la présente recherche n'est pas de faire l'inventaire des sites mémoriels liés à la Déportation transatlantique.²⁹

En explorant et en intégrant ces sites mémoriels supplémentaires dans le projet de la « Route de l'Esclave au Bénin », il serait possible de donner une voix aux voix oubliées de l'histoire, de célébrer la résilience des communautés concernées et de promouvoir la réconciliation et la compréhension mutuelle à travers l'éducation et la sensibilisation.

Conclusion

En définitive, il faut souligner qu'au Bénin, l'initiative « la Route de l'Esclave » a pris une ampleur particulière, avec une volonté de transformation à la fois culturelle, éducative et touristique. Les autorités béninoises avaient pour but de reconnaître officiellement les souffrances endurées par les millions de victimes de la Déportation transatlantique, de se confronter à ce passé douloureux et d'en tirer des leçons pour bâtir un présent et un avenir basés sur la tolérance, la réconciliation et le respect des droits humains.

Ainsi, les raisons d'exclusion de certains sites liés à la « Route de l'Esclave » au Bénin sont multiples, allant de l'ignorance du site en passant par des considérations politiques à mettre en rapport avec des questions de mémoire collective, de responsabilité historique ou de remords pour le passé.

Cependant, il est crucial que le projet de « la Route de l'Esclave au Bénin » soit revu pour inclure tous les sites mémoriels pertinents liés à la Déportation transatlantique afin de garantir une représentation fidèle et complète de cette période sombre mais essentielle de l'histoire de l'humanité. Ce n'est qu'en reconnaissant et en commémorant pleinement le passé que nous pouvons espérer construire un avenir plus juste et équitable pour tous.

²⁹ Pour ce qui concerne les sites liés à la mémoire de la Déportation transatlantique dans le département des Collines au Bénin, cf. G.R. Kiki (2024).

Références bibliographiques

1. Source

N°	Nom et Prénom (s)	Année de naissance	Fonction	Date et lieu de l'entretien	Substance de l'information
1	AHOGLA Camille	1975 à Savalou	Guide touristique, prêtre vodun des temples djowamon, chargé du site <i>Kannumɔɔ sodji</i>	21 juin 2020 à Savalou	Renseignements sur le site <i>Kannumɔɔ sodji</i> de Savalou, ancien marché de captifs de Savalou.
2	AYOSSI Alexis	1979 à Abomey	Enseignant des SVT au cours secondaire, mais très renseigné sur l'histoire des Collines	12/06/2020 à Dassa- Zoumé	Renseignements sur le site <i>Oja-eru</i>
3	AKOGNI Paul	1977	Directeur du Patrimoine Culturel au Bénin	01/07/2024 à Abomey- Calavi	Informations sur les raisons de la non-inclusion de certains sites sur la liste indicative des sites marquants de la « Route de l'Esclave au Bénin »
4	SEGNINON Innocent	Vers 1948 à Savalou	Agriculteur	16/02/2020 à Savalou	Informations sur le <i>Kannumɔɔ sodji</i>

2. Bibliographie

Études

AKODIGNA Achéssi Magloire, 2017, « Lumière sur le trafic humain chez les Idaatcha aux XIX^e et XX^e siècles », Regards croisés sur l'histoire et le patrimoine culturel à l'aube du 21^e siècle, Tome 2, France, Edilivre, p. 67- 87.

ANIGNIKIN Coovi Sylvain, 1994, « Projet International, ' La Route de l'Esclave' ». Quel impact pour l'Afrique, le Bénin ?», Projet International, « La Route de l'Esclave », De la traite négrière, au défi du développement : réflexion sur les conditions de la paix mondiale, tome 2, p. 234-260.

BAKO-ARIFARI Nassirou, 2000, « La mémoire de la traite négrière dans le débat politique au Bénin dans les années 1990 », Journal des africanistes, tome 70, fascicule 1-2. L'ombre portée de l'esclavage. Avatars contemporains de l'oppression sociale, p. 221-231.

Comité National pour le Bénin du Projet « la Route de l'Esclave », année non précisée, le Bénin et la « Route de l'Esclave », the slave route, Cotonou, ONEPI, p.50-51.

DIENE Doudou, 1998, La Chaîne et le lien : une vision de la traite négrière, Paris, Éd. Unesco.

GAETANO Ciarcia, 2008, « Restaurer le futur. Sur la Route de l'Esclave à Ouidah (Bénin) », Cahiers d'études africaines, Editions de l'EHESS, p. 687- 706.

GNAMMANKOU Dieudonné, Note introductive sur la terminologie, article sous presse.

GOUSSANOU Rossila, 2018, « La Route de l'esclave » de Ouidah (Bénin) : espace de négociation des mémoires collectives des traites négrières et de l'esclavage », Cahiers Mémoire et Politique, Université de Liège, p. 1-14.

IROKO Abiola Félix, 2003, La Côte des esclaves et la traite atlantique. Les faits et le jugement de l'histoire, Cotonou, Nouvelle Presse Publications.

LAW Robin, 2008, Commémoration de la Traite Atlantique à Ouidah, Gradhiva, Revue d'anthropologie et d'histoire des arts.

MICHEL Jean, 2017, Esclavage et réparations. Construction d'un problème public (1998-2001) dans Politique Africaine, n°146, Editions Khartala, p. 143-164.

ODAH Kossi, 2019, « Altération du pouvoir politique des rois pendant la traite des esclaves en pays ifè et mahi (XVIIè-XXè siècle) », Regards sur l'histoire politique de l'Afrique noire d'hier à nos jours, Edilivre, p. 27-39.

TCHIBOZO Romuald, 2016, « Lieux de mémoire au Bénin, réconciliation ou souvenirs outrageux », Mémoire, oubli et réconciliation, Actes de colloque du 19 et 20 mai 2016, Université Alassane Ouattara, p. 65-75.

Thèses de doctorat

AUGUSTIN Jean Ronald, 2016, Mémoire de l'esclavage en Haïti. Entrecroisement des mémoires et enjeux de la patrimonialisation, Doctorat en Ethnologie et Patrimoine Philosophiae doctor (Ph.D.), Québec, Canada.

ARAUJO Ana Lucia, 2007, Mémoires de l'esclavage et de la traite des esclaves dans l'atlantique sud : enjeux de la patrimonialisation au Brésil et au Bénin, Thèse de doctorat en Histoire pour l'obtention du grade de Philosophiae Doctore (Ph.D.), Université Laval, Québec, Tome 1.

GAYIBOR Nicoué Lodjou, 1985, L'Aire culturelle Ajatado, des origines à la fin du 17^e siècle, Thèse de Doctorat d'État ès Lettres et Sciences Humaines en Histoire, Université de Paris 1, Panthéon-Sorbonne

KIKI Gédéon Roland, 2024, La traite transatlantique et ses mémoires dans le Département des Collines (Bénin) : 1860-2014, thèse de doctorat en Histoire, Université d'Abomey-Calavi.

3. Références électroniques

1. http://portail.unesco.org/culture/fr/ev.phpURL_ID=25659&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html (consulté le 09 mars 2022).

2. <https://fr.unesco.org/themes/promouvoir-droits-inclusion/route-esclave> (consulté le 19/03/2022).

3. <https://zinfos974.com/lunesco-approuve-le-changement-de-nom-de-la-route-de-lesclave/> (consulté le 22 mars 2022).